



Bulletin municipal

CHUZELLES

141 - Septembre 2020

Mairie de Chuzelles

Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30

mercredi et vendredi de 15h45 à 18h45

Adresse :

1 place de la mairie 38200 CHUZELLES

Tel : 04.74.57.90.97

Fax : 04.74.57.43.08

mairie@mairie-chuzelles.fr

www.mairie-chuzelles.fr

JOURS DE PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Nicolas HYVERNAT

Maire

sur rendez-vous

Michel DELORME Travaux, Voirie, Patrimoine
et Environnement

Jeudi de 8h30 à 11h30

Marie-Thé ODRAT

Affaires Scolaires et Périscolaires

Mercredi de 15h45 à 18h45

Aurélien MEMERY

Vie associative, Animation, Sport et Culture,
Commerce et Artisans, Sécurité

Vendredi de 15h45 à 18h45

Isabelle MAURIN

Affaires Sociales, Ages de la vie

Mardi de 8h30 à 11h30

Responsable de publication :

Nicolas HYVERNAT

Comité de rédaction :

Commission communication - secrétariat

Impression : MESSAGES Imprimerie

111 rue Vauquelin, 31100 Toulouse

Bulletin tiré à 1100 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles

Dépôt légal septembre 2020

Sommaire

Édito	3
Agenda.....	4
Infos diverses.....	6
Les élus	8
Affaires scolaires	10
Affaires sociales	12
Animation - Commerces	14
Police municipale	16
Environnement	17
Voirie - Travaux	18
Intercommunalité	20
Vienne Condrieu Agglomération	22
Culture / Loisirs.....	23
Associations.....	24

Flash info

Nouveau

Réseaux sociaux

Retrouvez sur notre site internet un flux d'actualité en première page, et également en alerte automatique via l'application Telegram en suivant le lien : <https://t.me/Chuzelles>

Vous pouvez également nous suivre sur :

Facebook : <https://fb.me/Chuzelles>

Instagram : <https://instagr.am/Chuzelles>

Twitter : <https://twitter.com/Chuzelles>

Édito

du Maire



Cette édition marque le début d'une nouvelle équipe municipale.

Je tiens, au nom de tous mes colistiers, à remercier tous les Chuzellois pour la confiance que vous nous avez accordée. Malgré le contexte, et la présence d'une seule liste, vous avez été plus de 30% à venir témoigner votre soutien en vous rendant aux urnes en mars dernier. L'installation de notre équipe, actée le 27 mai, a été suivie de la mise en place des commissions qui ont immédiatement démarré leur travail.

La crise de la Covid-19 qui nous touche actuellement est sans précédent. Celle-ci a touché de nombreuses familles et j'ai une pensée émue pour les malades et leurs familles, certains nous ont quittés sans que leurs proches puissent malheureusement les accompagner.

Cette pandémie nous affecte durablement et impose parfois des changements de mode de vie, le confinement a rappelé l'importance du commerce de proximité, des circuits courts de distribution comme notre marché à Chuzelles qu'il faut soutenir.

Elle a montré également à quel point certains métiers sont critiques, nous pensons évidemment au personnel soignant mais aussi à nos agents communaux, ou aux services de l'agglomération qui ont assuré la continuité des services essentiels, je les remercie chaleureusement.

J'accompagnerai la commission scolaire, les services périscolaires et l'équipe enseignante pour cette rentrée, afin de mettre tout en place pour s'assurer du bien-être et de la sécurité de nos élèves. Nous devons à la fois respecter le protocole sanitaire, tout en veillant à ce que la continuité pédagogique et sociale puisse être assurée, et ceci en privilégiant tant que possible l'accueil des élèves en classe.

Enfin, comme cette situation exceptionnelle ne nous a pas permis de vous présenter les projets de notre mandat, une réunion publique sera organisée lorsque la situation le permettra. En attendant vous pourrez retrouver une permanence de l'équipe municipale au forum des associations qui se tiendra ce samedi 5 septembre à la Blanchonnière.

Nicolas Hyvernats, Maire de Chuzelles

Sècheresse : Alerte renforcée

La préfecture a relevé le niveau d'alerte de Vigilance à « alerte RENFORCÉE » dans notre territoire des 4 Vallées du Bas Dauphiné jusqu'au 30 septembre 2020.

Des mesures additionnelles de restrictions s'appliquent, entre autres :

- Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, et espaces sportifs (même de nuit)
- Interdiction d'arrosage des golfs, des jardins potagers et des stades de 9H à 20H (sauf dispositions spécifiques irrigation)
- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de lance « haute pression » ou recyclage de l'eau
- Interdiction de laver les réservoirs pour l'Eau Potable

- Ne pas remplir les piscines privées de plus de 5 m³
- Interdiction d'alimenter / vidanger les plans d'eau
- Baisse de 30 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation, pour les autres prélèvements interdiction de prélever de 9h à 20h.

<https://bit.ly/sec200729>



Prochains événements municipaux



26/09
Opération
«Nettoyons
la nature»



21/10
Festival d'Humour
Louise Bouriffé



5/12
20^{ème}
Marché
de Noël

Janvier 2021

lun.4	10h - 18h	MUNICIPALITE	Ludomobile	La Blanconnière
lun.11	18h30	MUNICIPALITE	Vœux du Maire	La Blanconnière
ven.15	20h	AFR	Assemblée Générale	Les Poletières
jeu.21	20h	CHORALE LA CLE DES CHANTS	Assemblée Générale	Les Poletières
sam.23	11h	ST VINCENT DE LEVEAU	Assemblée Générale	Mille Club
dim.24	11h	ST VINCENT DE CHUZELLES	Assemblée Générale	Les Poletières
ven.29	18h	CHUZELLES HISTOIRE & PATRIMOINE	Assemblée Générale	Les Poletières
sam.30	14h	SOU DES ECOLES	Loto	La Blanconnière

Février 2021

lun.1	10h - 18h	MUNICIPALITE	Ludomobile	La Blanconnière
dim.7	9h - 15h	ACCA CHUZELLES	Matinée sabodets	Mille Club
dim.21	14h	ST VINCENT DE CHUZELLES	Belote	La Blanconnière
sam.27	9h - 18h	CHUZELLES HISTOIRE & PATRIMOINE	Exposition	Mille Club

Infos

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pour les élections régionales et départementales de 2021, il est possible de s'inscrire jusqu'au 6ème vendredi précédant le jour du scrutin (début février).

Pour vous inscrire, vous pouvez vous rendre en mairie, ou effectuer les démarches en ligne sur le site service-public.fr, en joignant la version numérisée des documents suivants :

- un justificatif de domicile (facture eau, électricité, impôts...).
- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite.

Tout français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit d'office sur les listes électorales s'il a accompli les formalités de recensement à 16 ans.

Dans l'année qui suit son inscription sur les listes, l'électeur reçoit sa carte électorale par courrier à son domicile.

Déclaration des ruches

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020, la déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou en ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par tel : **01 49 55 82 22** ou mail :

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr



Recensement des jeunes âgés de 16 ans

Dès 16 ans le recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes français. Il permet d'être convoqué(e) à la journée défense et citoyenneté (JDC) et permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour se présenter aux épreuves du baccalauréat, du permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, en présentant :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport...)
- Le livret de famille

À noter : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (du 1^{er} janvier au 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).



Réservation des salles communales

Les salles communales peuvent être réservées pour des événements privés, les weekends et jours fériés. Ce service est proposé exclusivement aux Chuzellois.

La Blanchonnière : Capacité maximale 250 personnes
Montant : 1100 € pour 2 jours (nettoyage de finition inclus)

Le Mille-Club : Capacité maximale : 100 personnes
Montant : 300 € pour 2 jours (nettoyage non inclus)

Les Poletières : Capacité maximale : 40 personnes
Montant : 150 € pour 2 jours (nettoyage non inclus)

Pour effectuer la réservation il suffit de vous présenter en mairie pendant les horaires d'ouverture (aucune réservation ne sera prise par téléphone) muni des pièces suivantes :

- un justificatif de domicile (datant de moins d'un an)
- un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public

Les Poletières



La Blanchonnière

Le Mille Club



Déploiement du Très Haut Débit

Le déploiement de la fibre optique couvrira toutes les communes de Vienne Condrieu Agglomération d'ici à 2022 (sauf refus de tiers). Il est entièrement piloté et géré par Orange, qui va procéder en plusieurs lots.



A noter, bien qu'Orange soit l'opérateur déployant le réseau fibre jusqu'au point de branchement de votre logement, vous avez ensuite la possibilité de souscrire auprès de l'opérateur de votre choix. Celui-ci fera la pose de la fibre optique au sein de votre logement et son raccordement jusqu'au point de branchement.

Les dates de disponibilité varient d'un opérateur à l'autre, il vous appartient de consulter leurs sites internet respectifs pour prendre connaissance des offres disponibles à votre adresse.

Plusieurs quartiers de Chuzelles sont en partie éligibles :

- lotissement du Belvédère
- lot. Les Terrasses de Caucilla
- chemin du Riollet
- rue de la Croix Tourmente
- haut et bas de la rue de Vienne
- lot. l'Orée du Village
- lot. St Maurice
- lotissement Plein Sud
- lot. des Bourrellières
- route de Seyssuel
- chemin de Boussole (début)
- impasse de Boussole

le conseil municipal



Nicolas HYVERNAT - Maire



Michel DELORME 1^{er} Adjoint



Marie-Thé ODRAT 2^e Adjointe



Aurélien MEMERY 3^e Adjoint



Isabelle MAURIN 4^e Adjointe



Tamara MAZZANTI



Pierre COMBE



Julia SOULIER



Xavier POURCHER



Sandra VANEL



Didier MEZY



Ariane GRÈS



François CHAMBAZ



Annie GODET



Mickaël DRURE



Marie-Christine MARTINS



Alain BINEAU



Sandrine BENAMAR



David VANESSE

Conseillers communautaires

Nicolas HYVERNAT (Titulaire)
Isabelle MAURIN (Suppléante)

Commissions municipales

Le Maire est président de toutes les commissions.

Budget - Finances

Alain BINEAU
Michel DELORME
Isabelle MAURIN
Tamara MAZZANTI
Aurélien MEMERY
Marie-Thé ODRAT
Xavier POURCHER
David VANESSE

Affaires Scolaires Marie-Thé ODRAT

Annie GODET
Marie-Christine MARTINS
Xavier POURCHER
Julia SOULIER
Sandra VANEL
David VANESSE

Travaux - Voirie - Environnement

Michel DELORME
Alain BINEAU
Pierre COMBE
Ariane GRES
Tamara MAZZANTI
Aurélien MEMERY
Didier MEZY
David VANESSE

CAO Commission d'appels d'offres

Alain BINEAU
Michel DELORME
Didier MEZY
Pierre COMBE (sup.)
Ariane GRES (sup.)
Marie-Thé ODRAT (sup.)

Communication

Sandrine BENAMAR
Alain BINEAU
Pierre COMBE
Ariane GRES
Isabelle MAURIN
Aurélien MEMERY
Didier MEZY

Vie associative - Animation

Aurélien MEMERY
Alain BINEAU
François CHAMBAZ
Michel DELORME
Mickaël DRURE
Ariane GRES
Julia SOULIER

Affaires Sociales - Ages de la vie

Isabelle MAURIN
Sandrine BENAMAR
Annie GODET
Marie-Christine MARTINS
Marie-Thé ODRAT
Julia SOULIER
Sandra VANEL

CCAS Centre communal d'action sociale

Isabelle MAURIN
Annie GODET
Marie-Thé ODRAT
Sandra VANEL

Adjoint et conseillers délégués

• 1er adjoint **MICHEL DELORME**

en charge des travaux, de l'urbanisme, la voirie, les bâtiments publics, le patrimoine et l'environnement.

• 2ème adjointe **Marie-Thé ODRAT**

en charge des affaires scolaires et périscolaires, et de la gestion du conseil municipal d'enfants

• 3ème adjoint **Aurélien MEMERY**

en charge de la vie associative, du sport, de la culture, l'animation, les commerçants et artisans, et de la sécurité publique

• 4ème adjointe **Isabelle MAURIN**

en charge des affaires sociales, du CCAS et des "âges de la vie"

Conseillère déléguée Tamara MAZZANTI

en charge des ressources humaines et la concertation publique

Commissions et syndicats intercommunaux

TE 38

Alain BINEAU
David VANESSE

SICOGEC

Marie-Thé ODRAT
Xavier POURCHER

SIRRA Syndicat isérois des rivières Rhône aval

Alain BINEAU
Michel DELORME

SIRCAT

Isabelle MAURIN
Sandra VANEL

SISLS (Sports et loisirs de la Sévenne)

Annie GODET
Ariane GRES
François CHAMBAZ
Pierre COMBE

ADMR

Isabelle MAURIN
Sandrine BENAMAR

Défense

Aurélien MEMERY



Affaires scolaires

ECOLE PRIMAIRE DE CHUZELLES

1 place des écoles
38200 CHUZELLES

Tél : 04 74 57 90 76

Courriel : ce.0382303x@ac-grenoble.fr



Rentrée scolaire

La rentrée aura lieu le mardi 1er septembre à 8h30

Les horaires de l'école restent inchangés :

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

MATIN : 8h30-12h00

APRES-MIDI : 13h30-16h00

Mme Stéphanie MESQUIDA conserve sa fonction de directrice du groupe scolaire.

Nous vous souhaitons une belle rentrée.



Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous remettons en place l'opération « **un fruit à la récré** ».

Répartition des classes

CLASSES	ENSEIGNANTS	ATSEM	EFFECTIFS
PS	Nadège PLEYNET	Florence DELHOUM	28
PS-MS	Nathalie HALLART	Anissa LOUCHENE	5 PS + 23 MS = 28
MS-GS	Doriane MANGE	Odile CHOLEZ	6 MS + 23 GS = 29
GS-CP	Cécile GIRAULT (75%) + Enseignant en cours de nomination (25%)	Valerie CIANFARANI	7 GS + 17 CP = 24
CP-CE1	Maëlle FARGE		15 CP + 8 CE1 = 23
CE1	Valérie VALLA-MURARD		27
CE2	Stéphanie MESQUIDA (67%) + Enseignant en cours de nomination (33%)		29
CM1	Gaëlle ARNAUD		28
CM2	Syndia AUDOUX		25

Rappel inscriptions aux services périscolaires

Les inscriptions aux services périscolaires se font par internet à l'aide du logiciel de vie scolaire ISSILA via l'adresse suivante : <http://chuzelles.issila.com>

Pour que l'inscription de vos enfants soit validée, il convient de retourner la fiche sanitaire complétée et une attestation d'assurance scolaire en mairie.

Mode d'emploi :

L'inscription doit être faite au plus tard la veille avant 9h00.

Excepté:

- pour le lundi l'inscription devra être faite au plus tard le vendredi qui précède avant 9h00.
- le lendemain d'un jour férié où elle devra être faite la veille du jour férié avant 9h00.

En cas d'absence il est impératif de désinscrire vos enfants via le logiciel ISSILA au plus tard la veille avant 9h00 (excepté les lundis et lendemains de jours fériés)

A défaut les repas vous seront facturés.

Espace de sommeil en maternelle

Les travaux d'agrandissement du dortoir côté maternelle doivent débuter fin août 2020.

Les entreprises sélectionnées sont soucieuses du bien-être de nos élèves et de l'équipe enseignante, ainsi elles mettront tout en oeuvre pour atténuer les nuisances sonores.

Le dortoir actuel restera en fonction le temps des travaux.



Comme les années précédentes les élèves bénéficieront du Ludomobile un lundi par mois.

Prochaines dates :
Lundi 28 septembre
Lundi 23 novembre

le conseil municipal d'enfants

En raison du contexte Covid 19, l'élection du CME n'a pu avoir lieu comme prévu en juin 2020.

L'élection est donc reportée sur le 1er trimestre de l'année scolaire 2020/2021.

Ci-dessous des photos de la dernière réunion du CME avant le confinement.



Le CME participera à l'opération " Nettoyons la nature " samedi 26 septembre.



Affaires sociales

Le CCAS de Chuzelles

Le Centre Communal d'Action Sociale d'une commune doit être présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.

Le nouveau CCAS de Chuzelles est composé (outre son président le maire Nicolas HYVERNAT) de 4 non-élus chuzellois : Michèle GARDAIS, Chantal MARLIER, Robert FRANCE et Patrick ALLARD et de 4 élus : Marie-Thé ODRAT, Annie GODET, Sandra VANEL et Isabelle MAURIN.

Le CCAS œuvre dans de nombreux domaines comme la Téléalarme, le portage de livres, les logements sociaux (via ADVIVO), l'APA, le lien avec l'ADMR, la gestion du cimetière etc.

Pendant la période difficile du confinement, des appels ainsi qu'une distribution des masques fournis par l'Etat destinés aux personnes sensibles recensées ont été réalisés.

Avis de décès

C'est avec beaucoup d'émotion que le CCAS, le Maire et l'ensemble des élus vous informent que notre doyenne Madame Louise TROUBAT nous a quittés dans sa 101ème année.

Nous tenions à saluer le courage et la volonté de son époux Monsieur Antoine TROUBAT qui l'a accompagnée et lui a permis de rester chez elle jusqu'à la fin d'une longue et difficile maladie.

Nous adressons tout notre soutien et nos condoléances à Monsieur Troubat et sa famille.

Registre Communal des personnes vulnérables

Pour faire suite au drame de la canicule de 2003, une loi a été votée le 30 juin 2004 chargeant les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif : le Registre Communal des Personnes Vulnérables.

Ce registre est destiné à recenser les personnes âgées, handicapées et/ou isolées résidant à leur domicile, qui se sont fait connaître, ou qui ont été inscrites par un tiers sans opposition de la personne concernée.

Ce registre a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgences, et permet d'assurer un contact régulier avec ces personnes, comme par exemple, dans le cas d'un plan canicule, de grandes coupures d'électricité ou d'eau etc.

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat et peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers. Il vous suffit de vous présenter à l'accueil de la mairie pour renseigner le formulaire.

Toute personne inscrite pourra demander une modification de son inscription ou sa radiation du registre.

Ce registre ne peut être communiqué par Monsieur le Maire qu'à Monsieur le Préfet en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgences.

Téléalarme

La téléalarme est une technique permettant à toute personne qui le souhaite, d'être mise en relation 24h/24 et 7j/7 à une centrale d'écoute reliée à un opérateur situé dans les locaux du SDIS et d'obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel de sa part.

S'adressant prioritairement aux personnes âgées, malades, handicapées ou isolées, les systèmes de téléalarme s'inscrivent dans les objectifs du maintien à domicile.

Depuis sa création en 1986 par le capitaine de caserne Pierre LANGLAIS, 95 communes sont desservies par le service Téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération soit plus de 2200 abonnés.

A Chuzelles, 16 personnes sont équipées. LE CCAS de Chuzelles effectue un contrôle de l'installation et rencontre ces Chuzellois une fois par mois.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie sur les modalités d'abonnement.



Repas des Aînés

Repas ou colis ?

Comme chaque année, si vous ou votre conjoint avez plus de 70 ans (au 31/12/2020) le CCAS vous invite à venir passer un moment festif et convivial, qui aura lieu **en 2021 le 28 février à la Blanchonnière**.

Cette journée chaleureuse permet aux personnes qui n'ont pas l'occasion de se croiser ou d'échanger tout au long de l'année de se rencontrer. Le Maire et les élus ont la possibilité à cette occasion de partager avec nos anciens, un moment fort de notre vie sociale à Chuzelles.

Si vous avez plus de 75 ans, vous pourrez faire le choix soit de participer au repas, soit de recevoir le colis de Noël.

Un coupon réponse vous parviendra courant octobre.

Ciné d'or

Les séances de cinéma proposées par le CCAS de Vienne vont reprendre cette année si la situation sanitaire le permet.

Renseignements auprès du cinéma " les Amphis "



Ciné d'or

Saison 2020-2021

1 film par mois, les mardis

14h30 - 17h - 20h

 <p>L'Appel de la forêt 8 septembre 2020 Durée : 1 h 40 Genre : Aventure</p>	 <p>C'est quoi cette Mamie ? 2 février 2021 Durée : 1 h 39 Genre : Comédie</p>
 <p>Au nom de la terre 6 octobre 2020 Durée : 1 h 43 Genre : Drame</p>	 <p>Chanson douce 2 mars 2021 Durée : 1 h 40 Genre : Drame</p>
 <p>Donne-moi des ailes 3 novembre 2020 Durée : 1 h 53 Genre : Aventure</p>	 <p>Les filles du Docteur March 6 avril 2021 Durée : 2 h 15 Genre : Drame, comédie</p>
 <p>Judy 1^{er} décembre 2020 Durée : 1 h 58 Genre : Biopic</p>	 <p>De Gaulle 4 mai 2021 Durée : 1 h 49 Genre : Film historique</p>
 <p>Docteur ? 5 janvier 2021 Durée : 1 h 28 Genre : Comédie</p>	 <p>Film surprise Mardi 1^{er} juin 2020</p>



Portage de livres

Le portage de livres à domicile proposé par la bibliothèque et l'équipe du CCAS va reprendre, afin de mettre à disposition des Chuzellois qui ne peuvent pas se déplacer facilement des livres et des magazines une fois par mois.

Pour connaître les conditions actualisées et pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à la mairie ou à la bibliothèque .

Bibliothèque de Chuzelles : 04 74 57 78 13

Nouveaux arrivants

La commission Affaires Sociales travaille actuellement sur un projet d'accueil des nouveaux arrivants sur notre commune. Nous proposons aux nouveaux Chuzellois arrivés après janvier 2019 de se faire connaître en mairie pour nous permettre d'organiser une rencontre collective et de leur présenter notre commune et notre région.

Animation

Forum des Associations

Votre nouvelle équipe municipale a souhaité relancer un Forum des Associations.

Suite aux échanges avec nos associations chuzelloises, nous avons le plaisir de vous annoncer que ce Forum des Associations aura lieu le samedi 5 septembre 2020 de 10h à 16h dans la salle de la Blanchonnière, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Nous vous attendons nombreux !



Festival d'Humour

En raison du confinement, le spectacle de Louise Bouriffé qui devait avoir lieu le 25/03/20 dans le cadre du Festival d'Humour a dû être reporté au mercredi 21/10/20. Le spectacle est COMPLET et aura lieu à la salle de la Blanchonnière dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Pour tous renseignements contacter la MJC de Vienne.



Marché de Noël 20 ans

2020 est une année particulière, car elle signe les 20 ans de notre Marché de Noël qui aura lieu le samedi 5 décembre 2020 à partir de 15h00 pour une édition spéciale pleine de surprises...

Pour participer en tant qu'exposant, contactez la mairie pour demander un dossier d'inscription.



Ciné-Eté

Mercredi 15 juillet nous avons eu l'honneur de recevoir la toute première séance de ciné été 2020 dans le respect des mesures covid 19 pour la projection du film " Comme Des Bêtes 2 ".

En raison des orages annoncés la projection s'est tenue à la Blanchonnière. Le public a répondu présent avec pas moins de 183 spectateurs. Une buvette a été tenue par l'association du Sou des écoles qui proposait pop-corn et boissons.



Commerces et Artisans

Terrasses

La municipalité de Chuzelles a décidé de la mise en place de terrasses pour les deux commerces de bar et restaurant à Chuzelles : le bar le Tempo et, nouveauté cette année, la pizzeria Bella Vita.

Exceptionnellement cette année, en raison du contexte Covid-19, le conseil municipal a délibéré la gratuité des droits de terrasse pour ces deux commerces qui ont dû fermer pendant le confinement.



Marché

Vos commerçants vous ont accueillis pendant toute la période de confinement les samedis matin dans le respect des mesures sanitaires Covid 19. Nous avons eu la chance d'avoir deux nouveaux forains pour le plaisir des papilles : David Nardy, primeur et Clément Brunet, fromager ont rejoint notre fidèle charcutier - boucher - traiteur Daniel Tenet.

Depuis la fin du confinement, le marché de Chuzelles a pu reprendre son rythme de 2 demi-journées par semaine, les mardis et samedis matin.

Dès la rentrée vous pourrez retrouver tous les mardis matin le fromager et le charcutier - boucher - traiteur et les samedis matin le primeur et le charcutier - boucher - traiteur.



Nouveau commerçant

Un nouveau commerce ambulant est présent sur la commune les dimanches matin, place de la mairie.

Il s'agit du traiteur "La Cocina d'Elchulo" (spécialités espagnoles, paëlla)



Artisans

Vous êtes artisans sur notre commune, vous souhaitez être recensés et vous faire connaître auprès des Chuzellois ? Nous vous invitons à venir nous déposer en mairie vos cartes de visite qui seront intégrées dans un listing et mises en libre-service lors de notre Forum des Associations le samedi 5 septembre 2020.

Police municipale

Une police de proximité à votre écoute

Les missions exercées par la Police Municipale sont placées sous l'autorité du Maire (police administrative) et de l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent (police judiciaire) :

- Surveillance de la voie publique, des entrées et sorties d'école, du marché, des incivilités...
- Contrôle des règles de stationnement et de circulation en collaboration avec la Gendarmerie Nationale
- Vérification de l'application des arrêtés de police du Maire
- Opération Tranquillité Vacances (surveillance du domicile durant toutes les vacances scolaires)
- Déclaration de chiens dangereux, gestion des animaux errants en lien avec la S.P.A.
- Gestion de mises en fourrière de véhicules
- Gestion des objets trouvés
- Gestion de la vidéo-protection et de la vidéo-verbalisation
- Contrôle de la bonne application des règles d'urbanisme
- Surveillance des fêtes et cérémonies communales
- Gestion des commerces ambulants
- En période estivale, des rondes sont effectuées en soirée de manière aléatoire.

NB : La Police Municipale ne prend pas de dépôt de plainte et n'a pas vocation à intervenir dans les litiges directs entre particuliers.

Rappel zone bleue et stationnement

En centre-ville, place du Belvédère et place de la mairie, la zone bleue autorise le stationnement GRATUIT des véhicules pendant 1 heure. Celle-ci était mise en suspens pendant la période de confinement, son application reprendra dès la rentrée pour faciliter la rotation des stationnements.

D'autre part, le stationnement est interdit sur le cheminement piétonnier matérialisé au sol le long des commerces. Celui-ci est désormais sécurisé par des plots.

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage :

APPELEZ LE 17 OU LE **112**

Votre appel peut être déterminant pour interpellier les cambrioleurs



Démarchage à domicile Protection des personnes vulnérables

Considérant le nombre de réclamations croissant concernant des faits de démarchage commercial à domicile, avec des pratiques parfois indélicates profitant de la vulnérabilité de certaines personnes, sur proposition de la commission affaires sociales, un arrêté municipal réglementant le démarchage à domicile est en place depuis le 3 juillet 2020.

Tout démarcheur à domicile est désormais tenu de s'identifier auprès des services municipaux avant de commencer sa prospection.

Cette déclaration en mairie fait l'objet d'un récépissé que vous pouvez demander auprès des personnes, entreprises ou artisans qui démarchent à votre domicile. Si ces personnes ne sont pas en mesure de vous le présenter, vous êtes à même de signaler ce démarchage abusif auprès de la police municipale ou la gendarmerie de Chasse-sur-Rhône.

Dans tous les cas, et notamment en cas de doute, vous êtes en droit de refuser toute démarche.

Arrêté : <https://bit.ly/demchuz>



Environnement

Brûlage des végétaux

La réglementation interdit le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers.

Vous ne pouvez pas incinérer vos déchets verts (tontes de pelouses, feuilles mortes ou produits de la taille). Pensez plutôt à les composter ou à faire du mulching ! Vous pouvez également les déposer en déchèterie.

Pourquoi cette interdiction ?

Outre les nuisances pour les voisins (odeurs et fumées désagréables), le brûlage des déchets verts libère dans l'atmosphère des polluants toxiques et des particules fines. Ces brûlages peuvent également être à l'origine de départ de feu dans le jardin.

Un seul feu de jardin de 50 kg de végétaux équivaut en particules fines, toxiques mutagènes et cancérigènes à 7 300 km pour une voiture diesel récente.

Le brûlage de déchets verts à l'air libre est puni d'une amende de 450€.



Opération Nettoyons la nature

L'opération "Nettoyons la nature" est reconduite samedi 26 septembre prochain. Rendez-vous devant la mairie à 8h pour la répartition des secteurs. Des gants et sacs vous seront distribués.



Vigilance incendies

Feux de forêt : préservons la forêt et les espaces naturels grâce aux bons comportements !

Après plusieurs semaines passées chez soi, l'envie de profiter du grand air est forte. Dans toute la France, il est essentiel de respecter certains bons comportements afin d'éviter tout départ de feu, que ce soit en forêt ou près de zones de nature comme les friches, les champs, les landes, les bords de route...

Avec les conditions météorologiques de ces derniers mois, les sols et la végétation sont très secs. Les espaces naturels pourraient s'enflammer rapidement.

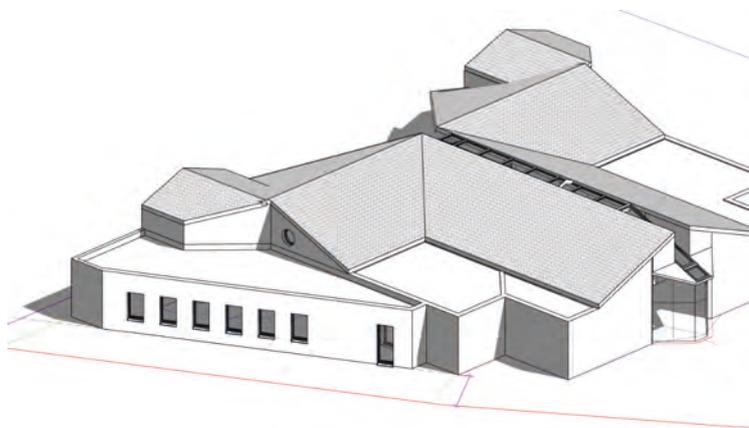
Pour limiter le risque, il convient d'adopter de bons gestes : ne faites pas de barbecue et ne jetez pas de mégots aux abords de zones de nature, ne stockez pas de combustibles près des habitations.

En cas d'incendie, appelez les pompiers (18) ou les urgences (112) ou le 114 destiné aux sourds et aux malentendants et restez bien dans votre maison.

Nous remercions nos femmes et hommes du feu qui sont intervenus fin juillet sur Chuzelles pour éteindre un départ de feu en forêt.



Travaux Voirie



Extension du dortoir de l'école maternelle

Les travaux d'agrandissement du dortoir de l'école maternelle doivent débuter fin août.

Ils comprennent notamment la création d'un nouvel espace de sommeil, ainsi que des travaux d'isolation thermique du toit-verrière et changement de fenêtres. L'espace "cheminée" est réaménagé pour agrandir l'espace intérieur.

La durée de ces travaux est estimée à 7 mois (hors protocole sanitaire de la Covid 19).

Ce projet est subventionné à 60 % par le Département au titre du plan écoles 2019/2022, et à 20 % par l'Etat (dans le cadre du contrat de ruralité 2020 porté par Vienne - Condrieu Agglomération).

Le reste est autofinancé par la Commune de Chuzelles.

Rénovation du carrelage de l'école

Les travaux de remplacement des carrelages de l'école élémentaire ont été effectués.

La dépose du carrelage existant a été effectuée par nos services techniques afin de réduire l'enveloppe des travaux



Défibrillateurs

2 défibrillateurs ont été installés sur la commune de Chuzelles :

- Un devant l'entrée de la mairie
- Un sous le préau de la nouvelle salle la Blanchonnière.





Chapelle Saint-Maxime

Petit retour en arrière : la chapelle Saint-Maxime fut édifée au 11ème siècle par les moines bénédictins de Saint-André-le-Bas, dont saint Maxime et saint André furent les 2 co-patrons.

Avec le temps et suite à l'épisode neigeux de novembre 2019, la charpente principale menace de s'effondrer.

Un diagnostic est en cours afin de qualifier les travaux nécessaires, pour démarrer ces derniers en 2021.

La label « Patrimoine en Isère » a été demandé.

Pour rappel, les abords de la chapelle sont actuellement interdits au public en raison du danger représenté.



Stade

Installation d'une cage à 7 avec un nouveau filet sur le terrain de football.



Voirie

Des travaux de maintenance et d'amélioration ont été réalisés sur les voiries suivantes :

- Chemin de Boussole
- Montée de la Devillière
- Chemin des Pins

TE38 : à propos d'éclairage public...

L'éclairage public (EP) doit prioritairement contribuer à assurer deux fonctions principales :

- La sécurité des biens, des personnes et des déplacements dans l'espace public
- La mise en valeur de la commune (monument, bâtiment, paysage....)

...en respectant les normes en vigueur et le tout au meilleur coût.

Généralités sur l'éclairage public nocturne

En France, ce sont près de 9.5 millions de points lumineux qui éclairent nos nuits. Cela veut dire que pour nos communes, éclairer leur espace public coûte près de 40 à 50% de leur facture totale d'électricité, et elles doivent investir dans un éclairage moins énergivore et plus respectueux de l'environnement (perturbation des cycles de repos et de reproduction des espèces, ciel nocturne trop pollué pour les observations, etc...).

Les différents types de Foyers Lumineux :

- **Les lampes à vapeur de mercure** (dénommées aussi Ballons Fluos) sont interdites à la vente depuis avril 2015 car trop énergivores et polluantes. Hélas des milliers de ces lampes sont encore en fonctionnement et devront être progressivement remplacées
- **Les lampes à vapeur de sodium à basse pression**
- **Les lampes à vapeur de sodium à haute pression** : C'est ce type de lampes qui était le plus couramment installé pour l'éclairage public, leur production est conservée pour la recharge.
- **Les LEDS installés majoritairement depuis 2010 sur les nouveaux aménagements de voirie**. Actuellement 10% du parc français est équipé de LED (info FNCCR)

Pourquoi les LEDS ?

Un peu d'histoire

Ce principe est connu depuis 1920, mais il faut attendre 1962 pour que Nick Holonyak (ingénieur américain de la General Electric) invente la première LED à spectre visible, qu'il baptise « lampe suprême » car « c'est le courant lui-même qui est lumière ». Son efficacité est par ailleurs très élevée en comparaison avec celle d'autres technologies de l'époque, tant du point de vue de la durée que de la consommation d'énergie.

Un peu de technique

Une LED (Light-Emitting Diode, en français, diode électroluminescente) est un composant électronique et optique, qui en étant traversé par du courant électrique continu et à basse tension, émet une lumière. Le DRIVER, situé dans le luminaire, a pour fonction de convertir le courant du réseau communal 230V/50Hertz en courant continu de faible intensité et en basse tension.

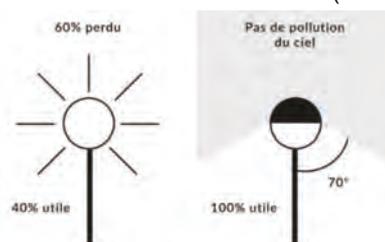
Avantages liés à cette technique

- Les leds convertissent peu d'électricité en chaleur, donc s'échauffent très peu. Leur technologie leur permet une puissance jusqu'à 10 fois moins grande pour le même rendu lumineux.
- Les leds se présentent sous forme de plaques ou modules, ainsi elles ne sont pas affectées par les vibrations
- Consommation d'électricité réduite de l'ordre de 45%
- Durée de vie :
 - Lampe classique type SHP : 25 000 heures soit maximum 4 à 6 ans, en pratique un relampage s'effectue souvent tous les 4 ans.
 - LED : 100 000 heures garanties, soit 25 ans. Donc pas de relampage

- **Frais d'entretien** : en se basant sur les coûts facturés aux communes comme Chuzelles, le gain d'entretien annuel pour une quantité de 100 Foyers Lumineux s'échelonne de 3300 à 6600 €.

- **Respect des contraintes environnementales** (faune, flore, ciel nocturne) de l'arrêté gouvernemental du 1^{er} décembre 2018. Si au départ, la technologie LED, ne présentait pas les meilleurs atouts, d'énormes progrès sur les « températures de couleurs » ont été réalisés et sont maintenant concrètement appliqués dans les Parcs Naturels Régionaux notamment.

Les nouveaux luminaires Leds permettent de réduire drastiquement la pollution lumineuse grâce à des systèmes optiques très développés. ils émettent moins de 1% (mais très proche de 0%) de leur flux lumineux vers le haut. Ces systèmes permettent en outre d'éclairer uniquement les zones utiles, contrairement aux technologies historiques moins performantes.



Autres avantages

La détection de mouvement, ou un système de luminosité directionnelle qui assurent le couvrent des zones souhaitées ce qui permet de ne pas gaspiller d'énergie,

L'abaissement de puissance géré depuis chaque point lumineux

La Mise en Lumière Architecturale des bâtiments est facilitée par cette technologie LED

Conclusion et avenir

Ces nouvelles technologies LED, permettent donc de faire des économies énergétiques et budgétaires conséquentes pour nos communes. Toutefois, comme pour les panneaux photovoltaïques ou composants de nos disques durs, les LEDs ont besoin de **terres rares** (métaux disponibles en faible quantité sur Terre et détenus à 47 % par la Chine comme l'yttrium, le cérium et le lanthane).

Alors, comme pour les médicaments, comment s'affranchir de l'approvisionnement en Chine ? Par la recherche fondamentale & le recyclage.

Malgré cela, la LED s'avère une solution durable et économique pour nos communes.

Focus sur Chuzelles :

La commune de Chuzelles a engagé depuis 2017 une programmation pluriannuelle avec TE38 pour rénover l'ensemble de son réseau EP avec des luminaires LEDs, dans le but d'optimiser au maximum les consommations énergétiques communales. Ainsi, à l'heure actuelle environ 75% du parc a déjà été renouvelé.

Tous les luminaires installés possèdent un abaissement de 50% entre 23h et 5h permettant un gain énergétique et donc financier supplémentaire.

Dans les 2 années qui viennent, 100% du parc sera renouvelé pour un gain estimé entre 60 et 70% de la consommation initiale.

Article établi par Gilbert Dos Santos
Vice-Président TE38 aux Travaux

Enquête du SIRRA

Le syndicat isérois des rivières Rhône aval organise une collecte d'informations sans précédent sur les quatre vallées.

Articles, photos, témoignages, etc. Partagez vos connaissances sur les rivières et les crues survenues sur le bassin versant (Gère, Sévenne, Gervonde, Vesonne et leurs affluents) en participant à l'enquête en ligne sur le site internet du SIRRA, du 15 juillet au 31 octobre.

Vos indications sont précieuses pour comprendre les événements passés et mieux prévenir les risques à l'avenir !

En savoir plus : www.sirra.fr



Fauchage Raisonnable

L'Agglo met en place depuis plusieurs années une technique de fauchage le long des voiries communales du territoire appelée le fauchage raisonné.

Cette technique vise à permettre la préservation de la biodiversité de la faune et de la flore le long des routes. Elle consiste à ne faucher que ce qui est nécessaire en regard de la sécurité et la coupe des abords des routes est plus haute (10 cm environ).

Les bénéfices sont multiples :

- la visibilité pour les automobilistes est assurée
- la biodiversité est préservée
- la vitesse de repousse de la végétation est identique
- les surfaces traitées sont moins importantes
- le carburant est économisé
- le matériel est préservé (moins de chocs)

Conséquences :

- tapis végétal limitant la pousse de l'ambrosie et des plantes envahissantes
- érosion limitée des talus

Une coupe des haies et des branches est réalisée au sécateur ou au lamier en hiver.

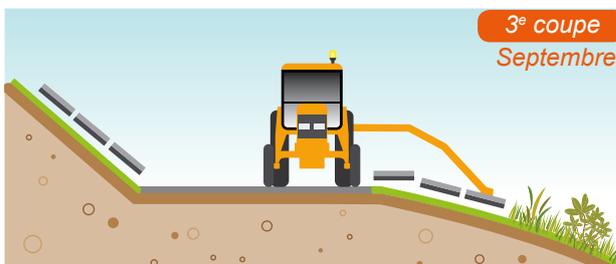
Le nombre de coupes et les périodes peuvent varier en fonction de la météo et de la pousse des végétaux.



Un passage d'une largeur de 1m sur les dépendances de la chaussée et dégagement de visibilité si nécessaire.

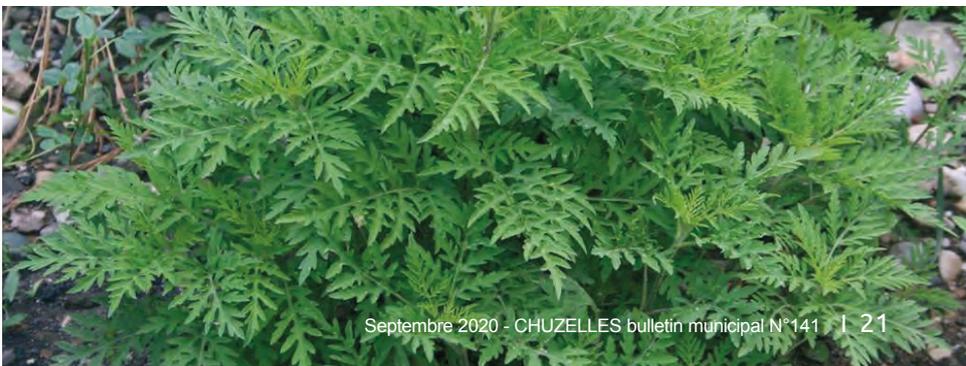


Hauteur de coupe de 10 cm environ



Totalité du domaine public accessible à l'engin

Hauteur de coupe de 10 cm environ



Fonds Région Unie

Micro-entreprises et Associations

Dans le cadre du plan de relance de l'économie locale, Vienne Condrieu Agglomération apporte son soutien aux auto et micro-entrepreneurs, associations, entrepreneurs individuels, et entreprises jusqu'à neuf salariés dans leur besoin de trésorerie.

Dans la poursuite du soutien financier aux acteurs du tourisme et de l'hébergement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Banque des Territoires et Vienne Condrieu Agglomération apportent une nouvelle aide : une avance remboursable, sans restriction sur l'activité et sans exiger de garantie ou de cofinancement, destinée aux associations employeuses, coopératives, micro-entrepreneurs, autoentrepreneurs, indépendants, professions libérales, entreprises de 0 à 9 salariés dont l'établissement est situé sur son territoire.

L'objectif de cette aide : un soutien à votre trésorerie

- Cette aide remboursable est destinée à financer le besoin de trésorerie et le plan de relance de l'entreprise (besoin en fonds de roulement)
- Son remboursement s'échelonne sur une durée de 5 ans dont 2 ans en différé
- Cette aide n'est pas cumulable avec un prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Pas de garantie ou de cofinancement exigés

Les organismes éligibles :

- Micro-entrepreneurs, auto-entrepreneurs, indépendants et professions libérales (même réglementées)
- Associations employeuses
- Entrepreneurs salariés en coopératives d'activités et d'emploi et entrepreneurs en couveuses
- Entreprises de 0 à 9 salariés inclus dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan n'excède pas 1 M€
- Dont l'établissement est situé en Auvergne-Rhône-Alpes
- Sans restriction sur l'activité (y compris les professions libérales réglementées)
- A jour de leurs cotisations sociales et fiscales au 1er mars 2020, sous réserve des reports de charges sollicités pour la période de crise en cours.

Vous trouverez l'ensemble des modalités via Initiative Isère Vallée du Rhône :

<http://www.initiative-iserevalleedurhone.fr/actualites/fonds-region-unie-nouvelle-mesure-regionale-aux-entreprises.html>



Aide financière pour l'achat d'un VAE

Vienne Condrieu Agglomération met en place un dispositif d'aide financière de 150€ pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Cette aide financière ne concerne pas les vélos destinés à une pratique sportive, de loisirs ou de tourisme.

Ce dispositif doit permettre aux particuliers résidant dans les communes situées sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, d'accéder à une solution de mobilité performante, peu polluante, bonne pour la santé grâce à la pratique d'une activité physique, régulière et moins coûteuse.

Les bénéficiaires

Le dispositif s'adresse aux :

- particuliers
- personnes physiques âgées de plus de 18 ans
- résidant sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération

Une seule aide par foyer fiscal est attribuée.

Les personnes morales ne sont pas éligibles au dispositif.

Transports en commun

Le "transport à la demande" relie Chuzelles à Vienne du lundi au samedi toute l'année (sauf jours fériés)

Ce service fonctionne sur réservation, qui doit être faite au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h (le vendredi pour le lundi suivant) en appelant au **0 810 414 909** (0,05€ / Min)

Le prix du ticket est de 1,20€ et permet 1h de correspondance avec le réseau urbain viennois.

Horaires aller : 9h00 - 13h50 - 14h50 du lundi au samedi (horaire d'ARRIVEE à la gare de Vienne)

Horaires retour : 11h20 - 16h45 - 17h50 + 18h30 mercredi et samedi seulement (horaire de DEPART de la gare de Vienne)

A Chuzelles de nombreux arrêts sont disponibles dans tous les quartiers, à Vienne l'arrêt se trouve devant la gare SNCF.

Culture Loisirs

Bibliothèque municipale

En raison des mesures sanitaires, la bibliothèque de Chuzelles adapte ses ouvertures et ses services afin de respecter les gestes barrières.

La bibliothèque de Chuzelles vous accueille les lundis, mercredis et vendredis de 16h à 18h45.

Chaque lecteur, en période de mesures sanitaires peut emprunter 8 livres et 4 CD pour un délai de 3 semaines renouvelable une fois, et venir les chercher avec ou sans rendez-vous.

Et si vous avez des difficultés pour rendre les livres pendant les horaires d'ouverture, une boîte aux lettres située à droite de la porte d'entrée de la mairie est à votre disposition.

La bibliothèque fait partie du réseau Trente et + qui vient de s'élargir.

Elle compte maintenant 13 bibliothèques : Chuzelles, Serpaize, Luzinay, Jardin, Côtes d'Arej, Reventin-Vaugris, Chonas l'Amballan, Pont-Evêque, Estrabin-Moidieu, Septème, Eyzin-pinet, Chasse sur Rhône et le 30 à Vienne.

Les navettes permettant de faire circuler les documents vont reprendre progressivement en septembre afin de répondre aux attentes des lecteurs.

Piscine de Villette de Vienne

La piscine intercommunale de Villette-de-Vienne reprend ses activités à partir du 1er septembre : ouverture au public, aux associations, aux scolaires et cours de natation pour les enfants les mercredis sur inscription. Un protocole sanitaire est en vigueur.

Pour connaître les horaires et pour tous renseignements, contacter la piscine par téléphone au **04 74 57 96 45** ou via Facebook.

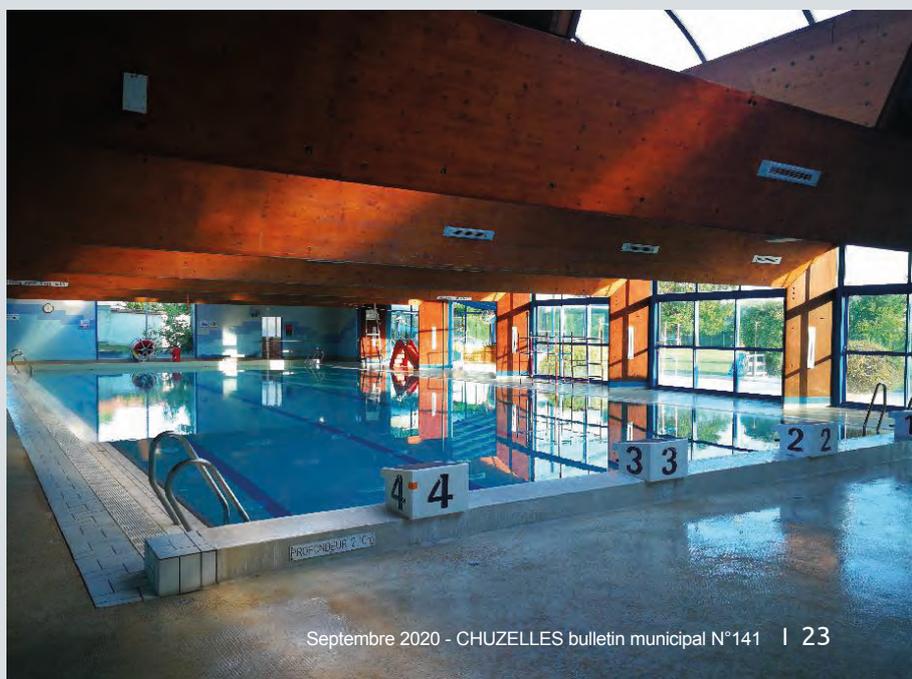


Ludomobile

Le Ludomobile sera de passage à Chuzelles aux dates suivantes:

Lundi 28 septembre
Lundi 23 novembre
Vendredi 4 décembre : veillée - jeux
Lundi 4 janvier 2021
Lundi 1er février 2021
Lundi 15 mars 2021
Lundi 17 mai 2021

Les séances auront lieu dans la salle de la Blanchonnière les lundis de 10h à 18h, sauf pour la veillée-jeux du vendredi 4 décembre 2020 : soirée de 18h à 21h.



Associations

ACAC

Pour le Marché de Noël du **samedi 5 décembre 2020**, **devant les commerces** et à partir de 17 h 30, l'Association des Commerçants et Artisans - Professions Libérales de Chuzelles **vous offriront un spectacle** créé par la Compagnie Fantasy et intitulé :

« CHAT PERCHE ou LE MIRACLE DE NOEL » tel un livre ouvert : une bonne fée, une princesse, des troubadours et des lutins vous entraîneront dans une comédie féerique...



ACCA

Une nouvelle saison de chasse va démarrer en Septembre. Comme pour toutes les autres activités, en extérieur ou non, nous espérons que celle ci ne soit pas dérangée dans son déroulement par une nouvelle crise sanitaire.

L'intersaison 2019/2020 fut bien différente des précédentes car pour la première fois nous n'avons pas pu organiser notre traditionnel ball-trap. Cet événement, qui rassemble à chaque fois de très nombreux participants a dû être annulé suite aux mesures gouvernementales de ce printemps. Le budget de notre association, largement dépendant de cette manifestation, se voit donc très réduit.

L'assemblée générale a également dû être annulée. Alors, espérons que la situation s'améliore afin que nous puissions tous profiter de nos activités, loisirs et familles.

Au niveau cynégétique, nous constatons une bonne population de gibier sur la commune grâce à une bonne reproduction au printemps. Espérons que les fortes chaleurs et la sécheresse en cours ne nuisent pas trop à ces animaux.

Comme chaque année, cette nouvelle saison sera basée sur la convivialité, l'échange, le dialogue et la sécurité.

Bonne rentrée à tous !

ACDS Don du sang

La dernière collecte de sang du 15 juin dernier avec 108 dons a été une vraie réussite et nous tenions à remercier votre générosité. C'était la première fois dans notre salle de la Blanchonnière et pour respecter les consignes imposées par la crise du Covid, un système de rdv en ligne avait été mis en place par l'EFS.

La collation ordinairement offerte par l'Association Chuzelles Don de Sang (ACDS) n'a pas pu avoir lieu

mais nous tenions à saluer le personnel de l'EFS qui a très bien géré ce moment ordinairement plus "gourmand".

Nous vous attendons nombreux à la **prochaine collecte du 14 septembre** prochain, qui se déroulera cette fois encore sur rdv.

Inscription sur : <http://bit.ly/CHUZELLES1409>



ADMR Aide à Domicile en milieu rural



Agréée en tant que service d'aide à la personne, l'ADMR, basée sur Villette de Vienne, intervient sur les communes de CHUZELLES, LUZINAY, SAINT-JUST CHALEYSSIN, SEPTEME, SERPAIZE, SEYSSUEL et VILLETTE DE VIENNE.

Elle intervient auprès de tous les publics, pour l'aide à domicile, y compris en hospitalisation à domicile et auprès des familles. Elle peut apporter une aide dans les tâches matérielles : entretien courant du logement, du linge, courses, préparation des repas, ainsi que pour les actes essentiels de la vie (aide à la toilette, au lever, au coucher, aux transferts, au change, à la prise de repas et à l'accompagnement social). Elle adresse chaque année une attestation de déductibilité fiscale permettant une réduction d'impôt éventuelle en fonction de la législation en vigueur.

Elle emploie un personnel formé continuellement et fonctionne avec 7 bénévoles en charge de la gestion de l'association, des salariés, du suivi des dossiers « clients » et des encaissements des factures émises.

En 2019, elle a réalisé 29 611 heures de prestations auprès de 223 foyers, dont environ 4 920 heures auprès de 44 foyers chuzellois. Durant la pandémie de la COVID 19, malgré les difficultés d'approvisionnement de matériel, en respectant les « gestes barrière », elle a assuré tous les actes essentiels auprès des foyers, dans le respect des souhaits des familles.

Merci à tous ceux qui nous ont apporté leur aide afin de pallier aux difficultés d'approvisionnement (associations, professionnels de santé, mairie, entreprise, particulier pour la remise de masques, visières, gel...)

Actuellement elle est à la recherche d'auxiliaires de vie, d'aides à domicile et de bénévoles.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser du lundi au vendredi au secrétariat de l'ADMR de Serpaize, 284 rue de la forge, 38200 VILLETTE de VIENNE de 8 H 30 à 16 H 30.

Tél : **04 74 57 91 31** Mail : admrserp@fed38.admr.org

AFR Association Familiale Rurale

Ce singulier printemps nous a conduit, avec regret, à annuler nos rendez-vous prévus : soirée code de la route, randonnée de nuit, sortie VTT ainsi que notre traditionnel rallye pédestre.

Conjointement, le soutien scolaire a été suspendu.

Le but de l'Association Familiale est de réunir les familles, tous âges confondus et de leur faire partager des moments de détente conviviaux.

Parallèlement, le soutien scolaire dispensé bénévolement tous les mercredis après-midis, s'adresse aux familles ayant des enfants scolarisés en primaire et au collège.

D'ores et déjà, veuillez noter notre prochaine manifestation : **Samedi 5 Décembre 2020, Téléthon** dans le cadre du marché de Noël.

Mais avant cela, nous serons heureux de revoir les Chuzellois et de faire connaissance avec les nouveaux habitants le **samedi 5 Septembre prochain, lors du forum des associations** organisé par la mairie.

Nous vous y attendons nombreux et vous dévoilerons alors notre programme de festivités pour l'année 2021.

Arts et Loisirs à Gogo



EXPOSITION ANNUELLE

- 16ème édition

La Blanchonnière - Entrée libre

Samedi 3 octobre 2020 de 14h à 18h

Dimanche 4 octobre 2020 de 10h à 17h

Les membres de l'association vous présentent leurs travaux de l'année mais également une rétrospective des ateliers et des démonstrations de différentes techniques de dessins.



APE Association des Parents d'Elèves



Envie de vous investir dans la vie à l'école de vos enfants ?

Envie de représenter les parents d'élèves ? De participer aux conseils d'école, aux échanges avec la Mairie ?

Envie de partager des moments conviviaux ? De discuter, d'échanger avec d'autres parents sur l'éducation, le fonctionnement de l'école ?

Quelles que soient vos motivations, **vous êtes les bienvenus à l'Association des Parents d'Elèves de Chuzelles !**

L'année scolaire 2020-2021 s'annonce riche. Les effectifs de l'école augmentent et des réflexions sont à mener notamment autour de l'agrandissement de l'école, du fonctionnement de la cantine et de la garderie pour s'assurer que nos enfants continuent d'être accueillis dans les meilleures conditions. Nous sommes preneurs de vos idées et contributions !



Notre Assemblée générale se tiendra le Mardi 22 septembre 2020 à 20H Salle des Poletières et sera l'occasion de faire connaissance autour d'un verre ! Nous vous y espérons nombreux !

Rejoignez-nous : apecchuzelles@gmail.com



Chorale La Clé des Chants



Après avoir chanté avec bonheur à l'Inauguration de la nouvelle salle La Blanchonnière la chorale a participé au grand spectacle « Emmenez-moi autour de la terre » les 18 et 19 janvier avec l'Harmonie de Seyssuel-Chuzelles, les chorales Tourn'sol et St Pierre chante. Merci aux 1200 personnes qui nous ont applaudis au Manège de Vienne.

La période particulière que nous traversons nous a amené, avec regret, à annuler un certain nombre de nos rendez-vous : Concert de Printemps, Cérémonies du 8 Mai, Fête de la musique, Mâchon de fin de saison,...

Si les conditions le permettent vous pourrez nous retrouver le Samedi 5 Septembre lors du forum des associations où vous pourrez découvrir notre prochaine saison, et le Samedi 5 Décembre sur le stand Téléthon lors du marché de Noël, ces manifestations étant organisées par la mairie.

Et si cela vous tente venez nous rejoindre, nous répétons tous les jeudis soir de 20h à 22h aux Poletières.

Vous pouvez nous suivre sur le site : www.lacledeschantschuzelles.com



Chuzelles Histoire et Patrimoine

Un nouveau cahier est terminé sur l'histoire de l'église Saint Hippolyte de Chuzelles.

La commune de Chuzelles faisait partie d'une commune de plus grande étendue comprenant Villette et Serpaize. Une première séparation, a eu lieu en 1875 avec la scission de la commune de Chuzelles. Une autre scission intervint en 1926, la commune de Serpaize prenant son indépendance sur les territoires de Vienne, Septème, Chuzelles et Villette.

Mais en ce qui concerne les paroisses, la commune de Chuzelles-Villette-Serpaize comprenait 4 paroisses : la paroisse de Serpaize, la paroisse de Villette de Vienne et les paroisses de Saint-Maurice sur Chuzelles et Saint Hippolyte également sur Chuzelles.

L'église de Saint-Maurice située au quartier de Saint

Maurice fût détruite vers les années 1830. Les matériaux furent réutilisés pour l'église Saint-Hippolyte. C'est cette histoire qui vous est contée depuis le XVIème siècle jusqu'à l'histoire contemporaine et les derniers travaux réalisés par la municipalité de Chuzelles.

Pensez à réserver le cahier n° 27 « L'église Saint Hippolyte de Chuzelles » publié par l'association Chuzelles Histoire et Patrimoine.

Prochaines manifestations :

- **Samedi 19/09 de 9h à 18h : atelier** de fabrication de paniers au 1000 club

- **Vendredi 24/10 à 18h : Conférence** de Benoît HELLY au 1000 club. Point sur l'archéologie locale-Vienne et vallée de la Sévenne.

Centre des Mille Loisirs

Il peut accueillir vos enfants scolarisés à partir de 3 ans jusqu'à la pré adolescence, les mercredis et les vacances scolaires sur la commune de Luzinay.



Le centre de loisirs intercommunal dispose d'un agrément PMI et DDJC, les mairies de Chuzelles, Villette de Vienne, Luzinay Serpaize et Seyssuel participent aux fonctionnements de ce centre de loisirs ainsi que la CAF de L'isère. Nous proposons :

• **Les mercredis à la journée** (horaires 7h30/10h et 16h/18h20) : Activités sportives, artistiques, culturelles, ludiques (activités sportives toute l'année avec des animateurs bpjeps apt

• **Les vacances scolaires à la journée** (horaires 7h30-9h et 17h/18h20) hiver, printemps, été, Toussaint, Noël : stage sportif pendant les vacances.

ATELIERS THÉÂTRE

avec Nicolas Crespin intervenant

- Enfants- Ados à Chuzelles le mardi et à Luzinay le mercredi
- Ados à Luzinay un samedi / mois
- Adultes à Luzinay le vendredi soir



Inscriptions en ligne : dossier à remplir et déposer au centre. Pour accéder au logiciel d'inscription, voir rubrique « comment s'inscrire » sur le site :

<http://centremilleloisirs.fr>

mail : milleloisirs@orange.fr

Tel 04 74 57 41 74 - 06 26 73 50 53

Les Copains des 7

L'association des Copains des 7 de Chuzelles a pour vocation d'animer notre beau village lors de manifestations programmées comme nos saucisses au vin blanc ou sur proposition de la mairie comme lors de la fête de la musique en 2019.



Cette année, crise sanitaire oblige, nous n'avons pas pu organiser notre matinée Saucisse au vin blanc au mois de Mai comme les années précédentes.

Cependant nous avons accueilli de nouveaux membres et nous leur souhaitons la bienvenue.

Mais ne vous inquiétez pas, nous reviendrons prochainement pour vous régaler les papilles.

En attendant, vous pouvez venir échanger avec nous lors du forum des associations qui se tiendra le 5 septembre prochain à la salle de la blanchonnières .

Bon été à toutes et à tous.



Danses & Vous *Danses et vous*

DANSES ET VOUS est une nouvelle association de Chuzelles qui débutera son activité en Septembre 2020.

Elle propose des cours de danses pour les adultes les lundis soir de 19H à 22H et les mercredis soir de 19H15 à 21H15 à la Salle "Le Mille Club" ainsi que les jeudis soir de 19H15 à 22H15 à la Blanchonnière.

Votre animateur de danses Loïc et son assistante Véronique ainsi que votre animatrice de danses Christine auront le plaisir de vous accompagner lors de l'apprentissage de ces danses.

DANSES ET VOUS organise en 2021, 2 week-ends : les 3 et 4 avril et les 12 et 13 juin.

Lors de ces évènements, l'association vous proposera :

- Des stages de danses pour les personnes débutantes mais aussi pour les personnes désirant se perfectionner. Différentes danses de couples seront enseignées durant ces stages (West Coast Swing, Rock, Salsa, Danses de Salon, etc ...) ainsi que de la Country et de la Danse en Ligne (Style Madison, Kuduro)
- Des moments dansants conviviaux où vous pourrez mettre en application vos talents de danseurs

Planning des Cours Modulaires*

P1 = Période 1
du 14/03 au 18/12/20 - du 26/04 au 22/05/21

P2 = Période 2
du 04/01 au 09/04/21 - du 24/05 au 18/06/21

Essai gratuit
Tarif par personne
Cours fixes
1h = 189 euros
2h et + = 249 euros
Cours modulables
1h et + = 249 euros



JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
HEURES	DANSES ET VOUS (Le Mille Club - Chuzelles)	SJC DANSES (Michel Fourel - St Just Chalaysin)	DANSES ET VOUS (Le Mille Club - Chuzelles)	SJC DANSES (Michel Fourel - St Just Chalaysin)
DE 19H A 20H	SALSA niv.2 (P1) BACHATA niv.2 (P2)	DANSE EN LIGNE niv.1 (P1 et P2)	DANSE EN LIGNE niv.1 (P1 et P2)	CHACHA - VALSE ANGLAISE niv.1 (P1) TANGO - PASO niv.1 (P2)
DE 20H A 21H	WEST COAST SWING niv.2 (P1 et P2)	WEST COAST SWING niv.3 (cours annuels)	SALSA niv.1 (P1) BACHATA niv.1 (P2)	SALSA niv.1 (P1) BACHATA niv.1 (P2)
DE 21H A 22H	ATELIER CHOREGRAPHIQUE (à option)	ROCK'N ROLL niv.1 (cours annuels)		ROCK'N ROLL niv.2 (P1 et P2)
				20H15 SALSA niv.1 (P1) BACHATA niv.1 (P2)
				21H15 CHACHA - VALSE ANGLAISE niv.2 (P1) TANGO - PASO niv.2 (P2)

* Possibilité de pratiquer une Période 1 au choix et de choisir une autre Période 2 (l'heure et le jour pourront être différents)

Tous les cours et les évènements sont accessibles aux adultes (débutants ou avancés) voulant découvrir ou redécouvrir le plaisir de la danse et partager des instants agréables.

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter au **06 16 90 89 74**

ou par mail dansesetvous@outlook.com

ou sur notre page Facebook SJC Danses et Vous

Site internet : www.sjcdansesetvous.fr

Ecole de Musique de Seyssuel - Chuzelles

La saison 2019 - 2020 aura été marquée par l'inauguration de La Blanchonnière, la nouvelle salle polyvalente de Chuzelles, où l'Harmonie, les Choristes de diverses formations et l'EMSC ont proposé plusieurs intermèdes musicaux.

La saison a également été éprouvée par la crise sanitaire. L'Ecole de musique a su compter sur les capacités d'innovation de son Directeur et de ses professeurs qui se sont mobilisés pour offrir une pratique musicale à distance. Grâce à la participation des élèves, l'implication de leurs parents et la mobilisation des membres bénévoles du bureau aux côtés des professeurs et du Directeur, la musique a continué de résonner !

Toute l'équipe de l'EMSC, son Directeur, Henri GENSBURGER, les 10 professeurs et les bénévoles sont prêts pour accompagner la centaine d'élèves accueillis à l'EMSC pour une nouvelle saison musicale et festive !

De l'initiation à la formation musicale, l'EMSC propose une progression ludique dans l'apprentissage de la musique : Ateliers Chants-Percussions dès 4 ans, Classes Découvertes, Cours individuels, Formation musicale et pratique de la



musique en groupe au sein d'Ateliers (rock, pop, jazz..).

L'EMSC propose également :

- un atelier chant ado/adulte pour partir à la rencontre de sa voix : jeux vocaux, polyphonie, improvisation et découverte d'un répertoire pour petites formations en canon ou à plusieurs voix.
- des approches musicales différentes lors des "semaines banalisées" où les cours traditionnels sont remplacés par des découvertes et ateliers originaux tels que sonorisation, loop station, boomwhackers, musique cubaine...

L'EMSC est une association dont le bon fonctionnement repose sur l'implication active des membres du bureau : nous faisons appel à toutes les énergies prêtes à participer aux projets de l'école !

Contactez-nous : ecolemusiqueseychu@gmail.com

L'EMSC sera présente aux Forums des Associations le 5 septembre à la Blanchonnière de Chuzelles et à l'Atrium de Seyssuel. Une permanence sera également assurée le **02/09/2020 de 16h00 à 19h00 à la salle des Poletières de Chuzelles. Venez vous inscrire !**

Enfin notez, dès à présent, les premiers rendez-vous musicaux que vous propose l'école de musique :

- **12 Décembre 2020** : Concert de Noël à l'Atrium de Seyssuel
- **27 mars 2021** : Concert de printemps à la Blanchonnière
- **29 mai 2021** : Concert à l'Atrium de Seyssuel

Suivez l'actualité de l'EMSC sur son site internet : emsc.opentalent.fr et sur sa page Facebook Ecole de musique Seyssuel-Chuzelles ! Musicalement vôtre.

Gymnastique Volontaire Chuzelloise

Avec 5 cours de Pilates par semaine à des heures différentes, vous pouvez tous profiter des bienfaits de cette activité.

Équilibre, concentration, respiration, renforcement, étirements, plus qu'une discipline un allié santé.

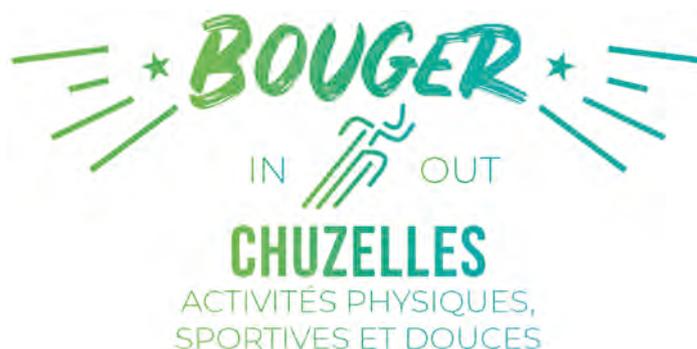
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
	avec Irène 8h45 Gym Tonique 9h45 Gym Adaptée	Dès le 2 ^e trimestre avec Noëlle 9h45 Technique 10h45 Pilates	avec Samir 8h45 Body Sculpt 9h45 Pilates
Suivez-nous sur Facebook @gvchuzelles			
avec Fathia 18h Pilates 19h Strong Fit 20h Pilates	avec Irène 17h30 BodyZen avec Samir 18h30 Zumba 19h30 C.A.F	avec Fathia 17h30 Pilates 18h15 Wellness 19h Renf. musculaire 20h Zumba	18h-19h [Programme à venir]

MARCHE avec Muriel :

Marche nordique : lundi de 18h30 à 20h et jeudi 9h à 11h
Marche nordique douce : lundi de 17h30 à 18h30

Chèque Vacances acceptés. En cas de perturbations liées au Covid nous nous efforcerons d'assurer une continuité des cours au mieux de nos possibilités.

Plus d'infos : gv.chuzelles@gmail.com - 07 69 98 80 44
www.gymvolontairechuzelloise.com



Le Pinceau Magique

L'Association le pinceau magique a pour but l'expression artistique sous toutes ses formes. Ainsi que de favoriser et développer la créativité et le bien-être.

Cette année 2020/2021 l'atelier d'éveil créatif pour les 6/12 ans se déroulera à Chuzelles le lundi de 17h à 18h et sera animé par Syta.



C'est dans une ambiance ludique et enrichissante que les enfants s'épanouissent en expérimentant des champs artistiques différents comme le collage, la peinture, le dessin, la terre, le land art ...

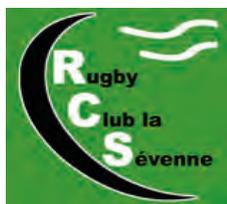


A l'avenir l'association aimerait développer l'enseignement et la pratique des différents champs artistiques.

La création d'espaces favorables à l'expression et l'épanouissement. L'organisation d'activités d'éveil créatif, artistique, sensoriel et de loisir.

Si cela vous intéresse contactez nous au **06 95 62 98 38**.





Vers la construction d'un rugby d'après...

Au mois de mars 2020, la saison rugbystique de votre Club s'est achevée soudainement, et ne nous a pas permis de vous faire partager les moments forts des matchs de fin de championnat, du vide grenier annuel et de la Nuit du Rugby..

Le plan de redémarrage du RC Sévenne est basé sur 6 niveaux (cf. image FFR).

Les membres du bureau du RC Sévenne ont pris la décision de :

- Préparer les locaux d'accueil des licencié(e)s et ami(e)s, en conformité avec les prescriptions gouvernementales et les recommandations de la fédération

- Préparer la rentrée sportive, dans des conditions de jeu intéressantes pour les licencié(e)s, leurs éducateurs / entraîneurs et pour les ami(e)s du beau jeu, à compter du stade 4 « situation de jeu à toucher »*

- Préparer les forums d'association et la reprise dès septembre 2020**.

Toutes les informations relatives à la reprise de la saison 2020-2021 seront disponibles sur le site :

www.rugby-club-la-seienne.fr



*stade 3 au 8 juin 2020

** sous réserve de déclaration stade 4

Le Trait d'Union

Le Club des Anciens de Chuzelles vous informe de ses activités :

- tous les jeudis après-midis, réunion au local du club pour divers jeux et un goûter.

- 2 concours de belote coïncée, un au printemps et l'autre à l'automne.

- Un voyage d'une journée au mois de Mai et un autre au mois de Septembre avec le club de Villette de Vienne et St Just Chaleyssin.

- Une choucroute dansante en novembre et un repas de Noël pour les adhérents

Nous vous attendons nombreux à l'occasion du forum des associations pour tout renseignement et éventuellement adhésion.

FNACA de Chuzelles - Seyssuel

La FNACA vous présente ses manifestations de la fin d'année 2020 :

- Assemblée Générale : le vendredi 9 octobre à 17h Salle des Poletières

- Matinée Saucissons : le dimanche 6 décembre de 8h à 12h30 au Mille Club



Sou des écoles

L'épidémie de Covid-19 fera de cette année 2020 une année particulière pour tous, y compris pour le milieu associatif. Cette année le Caramentran et la Kermesse de l'école, les 2 manifestations les plus importantes de notre association et qui font habituellement le bonheur de nos enfants, n'ont malheureusement pas pu avoir lieu.

Mais ce n'est que partie remise, nous espérons bien reprendre du service dès ce mois de septembre avec le Vide Grenier qui se tiendra le dimanche 27 au stade de Chuzelles. Le confinement vous a certainement permis de faire du tri dans vos placards, greniers ou caves, c'est le moment idéal de venir les vendre dans une ambiance conviviale ! Vous pouvez aussi juste venir flâner en famille, chiner, manger une frite-saucisse ou vous rafraîchir à notre buvette.

En cette rentrée également, l'association perd 2 membres très actifs, Yannick & Aurélien. Nous tenons à les remercier pour leur implication, leur disponibilité et leur bonne humeur qui vont cruellement manquer à toute l'équipe. Nous recherchons donc de nouveaux membres pour nous aider à organiser nos événements.

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec nous, soit directement en venant nous voir, soit sur la page Facebook du Sou, soit par mail :

sou.ecole.chuzelles@gmail.com



**LE SOU DES ECOLES A
BESOIN DE VOUS !**

**DEVENEZ BÉNÉVOLE
ET PRENEZ PART À LA VIE DES
ENFANTS À L'ÉCOLE !**

**f SOUECOLESCHUZELLES
SOUECOLES.CHUZELLES@FREE.FR**



St Vincent de Chuzelles

L'association SAINT-VINCENT, loi 1901, fonctionne avec un conseil d'administration (Président, trésorier, trésorier adjoint, secrétaire, secrétaire adjoint, membres, prieurs). La cotisation est annuelle et atteste de l'état de membre. Les Prieurs, sont les agents de liaison chargés de maintenir le contact humain.

Lors des funérailles, selon les volontés de la famille, le cercueil peut être recouvert du drapeau de l'association. Chaque membre est libre d'accompagner le défunt jusqu'à sa dernière demeure.

Annuellement, nous organisons :

- Entre adhérents en janvier notre AG suivie d'un repas et un concours de pétanque début septembre.

- Ainsi qu'un concours de belote en février, en juin une sortie annuelle à la découverte de notre beau pays et de ses richesses et un repas grenouilles en octobre. Une messe est célébrée à la mémoire de nos adhérents disparus.

Cette année 2020, très particulière en raison de la pandémie liée à la « COVID 19 », nous a permis

seulement pour l'instant de nous réunir pour notre assemblée générale, suivie du repas le 19 janvier, la messe du 8 février et notre concours de belote le 16 février, concours très moyennement fréquenté.

Le confinement a coupé les liens sociaux existant entre les adhérents. Les conditions du « déconfinement » nous ont contraints à annuler le voyage annuel de juin (restaurant fermé, transports en autocar très règlementés). A l'heure actuelle nous avons maintenu les dates de l'après-midi pétanque (sans le casse-croûte du soir) et du repas grenouilles, mais selon les conditions sanitaires (gestes « barrière » et réglementaires en vigueur aux dates concernées) nous serons peut-être amenés à les annuler.

Depuis fin avril, nous avons eu le malheur de perdre trois adhérents : Anicet, Antoine et Bernard. En espérant que nous nous retrouverons très bientôt, nous vous souhaitons un bel été. Continuez à vous protéger et à protéger les autres.

Pour toute information vous pouvez contacter la Présidente Marie-Thérèse CARRET : **06 75 79 84 73**



